

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 898**7 septembre 2004****SOMMAIRE**

Abitare Il Tempo S.A., Peppange	43101	Kodesh S.A., Luxembourg	43078
Acorn (Luxco) 1, S.à r.l., Luxembourg	43071	Köner + Keutz Finanz AG, Luxembourg	43087
Adastree S.A.H.	43102	Köner + Keutz Finanz AG, Luxembourg	43087
Adastree S.A.H., Luxembourg	43102	La Fayette Lux 1, S.à r.l., Luxembourg	43100
Adilev Holding S.A.	43102	La Fayette Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	43067
Adilev Holding S.A., Luxembourg	43102	LDV Management AERIUM III S.C.A., Luxem-	
Alaska Investment Company S.A.	43103	bourg	43090
Alaska Investment Company S.A., Luxembourg . .	43103	Luxmicrocable S.A., Bertrange	43076
Alofor Holding S.A.	43103	Mediaset Investment, S.à r.l., Luxembourg	43057
Alofor Holding S.A., Luxembourg	43104	Mercator Invest S.A., Luxembourg	43063
Beram Holding S.A.	43089	Nix S.A.H., Luxembourg	43086
Beram Holding S.A., Luxembourg	43089	Nix S.A.H., Luxembourg	43086
BP@L S.A., Luxembourg	43101	Omer S.A., Luxembourg	43100
Cameron Investment S.A., Luxembourg	43076	Schagalu, S.à r.l., Pétange	43069
Centrix Beteiligungen AG, Luxembourg	43058	Sidfin S.A., Luxembourg	43089
DeASat S.A., Luxembourg	43058	Star Parks Luxembourg Holdco 2, S.à r.l., Luxem-	
E.C.L., Electronics Corporation Luxembourg S.A.,		bourg	43079
Luxembourg	43063	Starlite Participations S.A., Luxembourg	43087
(La) Financière Alton S.A., Luxembourg	43080	Suvian S.A.H., Luxembourg	43070
Financière Victor II, S.à r.l., Luxembourg	43080	Suvian S.A.H., Luxembourg	43070
Immo International BLR, S.à r.l., Luxembourg . . .	43104	Tobrook Distribution S.A.	43088
ING PFCE Finco, S.à r.l., Luxembourg	43068	Topkapi Investments, S.à r.l., Luxembourg	43064
ING PFCE Finco, S.à r.l., Luxembourg	43069	Vertusa International Luxembourg S.A., Luxem-	
International Wood Trading, S.à r.l.	43104	bourg	43088
Kodesh S.A., Luxembourg	43078		

MEDIASET INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 79.606.800,-.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 57.363.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 mai 2004, actée sous le n° 291 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(055019.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

DeASat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 90.785.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

(054678.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

CENTRIX BETEILIGUNGEN AG, Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 101.602.

STATUTES

In the year two thousand four, on the first day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B number 63.130);

here represented by:

Mrs Catherine Day-Royemans, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 30th June 2004;

2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B number 63.143);

here represented by:

Mr Gabor Kacsoh, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 30th June 2004.

The prenamed proxies, after having been signed in their own hands by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme», which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of CENTRIX BETEILIGUNGEN AG.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at hundred twenty thousand Euro (120,000.- EUR), divided into sixty thousand (60,000) shares of two Euro (2.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million Euro (1,000,000.- EUR) by the creation and issue of four hundred forty thousand (440,000) additional shares of a par value of two Euro (2.- EUR) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or fac-simile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Wednesday of May at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31st, 2004.

2.- The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- LANNAGE S.A., prementioned, thirty thousand shares	30,000
2.- VALON S.A., prementioned, thirty thousand shares.	30,000
Total: sixty thousand shares.	<u>60,000</u>

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of hundred twenty thousand Euro (120,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B number 63.130);
- 2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B number 63.143);
- 3.- KOFFOUR S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B 86.086).

Third resolution

Has been appointed as auditor:

AUDIT-TRUST S.A., a «société anonyme», with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B 63.115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 63.130),
ici représentée par:
Madame Catherine Day-Royemans, employée, avec adresse professionnel à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 juin 2004.
- 2.- VALON S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 63.143),
ici représentée par:
Monsieur Gabor Kacsoh, employé, avec adresse professionnel à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 juin 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CENTRIX BETEILIGUNGEN AG.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent vingt mille Euros (120.000,- EUR) divisé en soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'Euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission de quatre cent quarante mille (440.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandaté à ces fins.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le dernier mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- LANNAGE S.A., prédésignée, trente mille actions	30.000
2.- VALON S.A., prédésignée, trente mille actions	30.000
Total: soixante mille actions	60.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt mille Euros (120.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 63.130);

2.- VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 63.143);

3.- KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 86.086).

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT-TRUST S.A., une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, G. Kacsoh, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2004, vol. 885, fol. 95, case 5. – Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(055370.3/239/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

**E.C.L., ELECTRONICS CORPORATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. ECONOMIC CONSULTANTS LUXEMBOURG AG).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 78.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2004.

P. Bettingen

Notaire

(054145.3/202/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

MERCATOR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.915.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 19 avril 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs suivants pour un nouveau terme d'un an:

- M. Bill Andréasson, Administrateur A;

- M. Arie Bouman, Administrateur A;

- M. Koen van Baren, Administrateur B;

- M. Benoît Nasr, Administrateur B.

Lors de cette même Assemblée, le mandat du Commissaire aux Comptes, ELPERS & Co réviseurs d'entreprises, a été renouvelé pour un nouveau terme d'un an.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de 2004 qui aura lieu au cours de l'année 2005.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

K. van Baren

Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054974.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

TOPKAPI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 101.626.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-eighth of June.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1.- Mr Michael P. Miles, entrepreneur, born on July 5, 1941 in the City of Atlanticcity (USA), residing at 1245 Lakemont Road, Villanova, Pennsylvania 19085 (USA),

2.- Mr Ira B. Miles, account representative, born on December 4, 1972 in the City of Philadelphia (USA), residing at 14632 Stone Crossing Court Centreville, Virginia 20120 (USA),

3.- Mr Adrian G. Miles, account manager, born on October 20, 1975 in Philadelphia (USA), residing in 36, Dunminning Road, Newtown Square, Pennsylvania 19073,

4.- Miss Kira L Miles, student, born on April 17, 1983, in the City of Philadelphia (USA), residing at 1245 Lakemont Road, Villanova, Pennsylvania 19085 (USA),

here represented by Mr Matthijs Bogers, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal.

Which proxies shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing persons, represented as indicated, have declared their intention to constitute by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Art. 1. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the corporation is: TOPKAPI INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the taking of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg, and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

In the accomplishment and development of its purpose, the corporation may open subsidiaries, branches, agencies or administrative headquarters, in Luxembourg as well as in foreign countries.

Art. 5. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 6. The capital of the corporation is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) parts of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. Parts may be freely transferred between participants.

Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75% of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 8. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Art. 9. The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 10. The company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be participants. They are appointed by the general meeting of participants for an undefined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (gérants) will be determined in their nomination deed.

Art. 11. Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

Art. 12. The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the corporation and shall end on December 31st, 2004.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. In case of dissolution of the corporation each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

Art. 15. In case of dissolution of the corporation the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Art. 16. The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription

The statutes having thus been established; the appearing parties declare to subscribe the whole capital as follows:

1.- Mr Michael P. Miles, prenamed	125 shares
2.- Mr Ira B. Miles, prenamed	125 shares
3.- Mr Adrian G. Miles, prenamed	125 shares
4.- Miss Kira L Miles, prenamed	125 shares
Total: five hundred shares	500 shares

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) at its disposal, proof of which is furnished.

Estimation - Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand two hundred euros (1,200.- EUR).

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participants have passed the following resolutions:

1) Has been elected manager (gérant) of the company for an undetermined period:

EUROLEX MANAGEMENT S.A., having its registered office in L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes, R. C. S. Luxembourg B 40.722.

He is invested with the broadest powers to act in the name of the company by his sole signature.

2) The registered office of the company is fixed in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

1.- Monsieur Michael P. Miles, entrepreneur, né le 5 juillet 1941 à Atlanticcity (USA), demeurant à 1245 Lakemont Road, Villanova, Pennsylvania 19085 (USA).

2.- Monsieur Ira B. Miles, account representative, né le 4 décembre 1972 à Philadelphia (USA), demeurant à 14632 Stone Crossing Court Centreville, Virginia 20120 (USA).

3.- Monsieur Adrian G. Miles, account manager, né le 20 octobre 1975 à Philadelphia (USA), demeurant à 36, Dunminning Road, Newtown Square, Pennsylvania 19073 (USA).

4.- Mademoiselle Kira L Miles, étudiante, née le 17 avril 1983, à Philadelphia (USA), demeurant à 1245 Lakemont Road, Villanova, Pennsylvania 19085 (USA),

tous représentés par Monsieur Matthijs Bogers, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de: TOPKAPI INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents parts sociales (500) de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Michael P. Miles, prénommé	125 parts
2.- Monsieur Ira B. Miles, prénommé	125 parts
3.- Monsieur Adrian G. Miles, prénommé	125 parts
4.- Mademoiselle Kira L Miles, prénommée	125 parts
Total: cinq cents parts	500 parts

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

EUROLEX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes, R. C. S. Luxembourg B 40.722.

2) La société est valablement engagée par la signature du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

3) Le siège social est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bogers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 50, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2004.

P. Bettingen.

(055876.3/202/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

LA FAYETTE LUX 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 97.282.

Extrait de la résolution circulaire du conseil de gérance du 28 juin 2004

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société, avec effet immédiat, au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA FAYETTE LUX 2

J.-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055046.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ING PFCE FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.698.

In the year two thousand and four, on the eighteenth of June.
Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE LP, a partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered at the Guernsey Register under number 399, here represented by Mr Steve Van Den Broek, employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy delivered in Guernsey on June 17th, 2004.

The prenamed proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in his capacity as the only partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party ING PFCE LP is the only partner of ING PFCE FINCO, S.à r.l., an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1059 of October 11th, 2003.

The capital of the company is fixed at thirteen thousand euros (13,000.- EUR) represented by thirteen (13) parts, with a nominal value of one thousand euros (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The only partner resolves to increase the corporate capital by an amount of two hundred forty-eight thousand euros (248,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirteen thousand euros (13,000.- EUR) to two hundred sixty-one thousand euros (261,000.- EUR), by issuing two hundred forty-eight (248) new parts with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole partner declares to subscribe the two hundred forty-eight (248) new parts and to pay them up, fully in cash, at their par value of one thousand euros (1,000.- EUR), together with an total issue premium of two hundred sixty-two euros (262.- EUR), so that the amount of two hundred forty-eight thousand two hundred sixty-two euros (248,262.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is set at two hundred sixty-one thousand euros (261,000.- EUR) represented by two hundred sixty-one (261) parts of a par value of one thousand euros (1,000.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ING PFCE LP, une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, enregistrée au Registre de Guernesey sous le numéro 399, ici représentée par Monsieur Steve Van Den Broek, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 17 juin 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante ING PFCE LP est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE FINCO, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1059 du 11 octobre 2003.

Le capital social de la société est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR) représenté par treize (13) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de treize mille euros (13.000,- EUR) à deux cent soixante et un mille euros (261.000,- EUR), par l'émission de deux cent quarante-huit (248) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les deux cent quarante-huit (248) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérées en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent soixante-deux euros (262,- EUR), de sorte que le montant de deux cent quarante-huit mille deux cent soixante-deux euros (248.262,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent soixante et un mille euros (261.000,- EUR) représenté par deux cent soixante et une (261) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Van Den Broek, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 18 juin 2004, vol. 467, fol. 98, case 2. – Reçu 2.480 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 juillet 2004. A. Lentz.
(055266.3/221/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ING PFCE FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.698.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 juillet 2004. A. Lentz.
(055268.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

SCHAGALU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4737 Pétange, 46, rue Pierre Hamer.
R. C. Luxembourg B 101.473.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Madame Gaby Schammo, employée privée, née à Pétange, le 18 octobre 1960 (1960 10 18 163), demeurant à L-4741 Pétange, rue des Jardins, 34,

laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SCHAGALU, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-) chacune.

Le capital social a été souscrit par la comparante.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par la comparante.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par la comparante.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille dix euros.

Gérance

La comparante a pris les décisions suivantes:

1. Est nommée gérante:

Madame Gaby Schammo, préqualifiée.

2. La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4737 Pétange, 46, rue Pierre Hamer (Centre Sportif 1^{er} étage).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. Schammo, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2004, vol. 898, fol. 75, case 1. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 6 juillet 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(053653.3/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

SUVIAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 8.515.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(055096.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

SUVIAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 8.515.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 16 juin 2004

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 16 juin 2004 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 5 bld de la Foire, Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055099.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ACORN (LUXCO) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.594.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighteenth of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) CCP VII SYNDICATION LIMITED, a Private Limited Company having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02047077,

here represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 16 June 2004, and

2) CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VII) LIMITED, a Private Limited Company having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02197301,

here represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 16 June 2004.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ACORN (LUXCO) 1.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at sixty-three thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 63,125.-) represented by two thousand five hundred twenty-five (2,525) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. *Inter vivos*, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of management, whose members need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of management. In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such sole manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of management shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of management, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of management.

In dealings with third parties, the sole manager / board of management has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of management shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of management, but in his absence, the board of management may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of management must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of management.

Any member may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of management shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of April and ends on the thirty-first of March.

Art. 21. Each year on the thirty-first of March, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will de-

termine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The two thousand five hundred twenty-five (2,525) shares have been subscribed as follows:

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) CCP VII SYNDICATION LIMITED, prenamed	2,500 shares
2) CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VII) LIMITED, prenamed	25 shares
Total:	2,525 shares

The shares so subscribed are fully paid by a cash contribution of sixty-three thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 63,125.-), fully allocated to the share capital, now available to the Company, as it has been justified to the under-signed notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 March 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euros.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately after the incorporation passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as members of the board of management of the Company:

1. Mr Guy Harles, maître en droit, born on 4 May 1955, in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

2. Mr Pierre Beissel, maître en droit, born on 25 April 1973, in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

3. CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02260243.

The members of the board of management are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signature of any two members of the board of management.

3. The members of the board of management are appointed for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) CCP VII SYNDICATION LIMITED, une Private Limited Company ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Royaume-Uni, enregistrée à la Companies' house, sous le numéro 02047077, ici représentée par Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juin 2004, and

2) CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VII) LIMITED, une Private Limited Company ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Royaume-Uni, enregistrée à la Companies' house, sous le numéro 02197301,

ici représentée par Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juin 2004.

Les procurations signées ne varient par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts sont comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ACORN (LUXCO) 1.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de soixante-trois mille cent vingt-cinq Euro (EUR 63.125,-) représentée par deux mille cinq cent vingt-cinq (2.525) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convoca-

tion spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'Associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les deux mille cinq cent vingt-cinq (2.525) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) CCP VII SYNDICATION LIMITED, prénommé	2.500 parts
2) CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VII) LIMITED, prénommé	25 parts
Total:	2.525 parts

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par apport en espèces pour un montant total de soixante-trois mille cent vingt-cinq Euro (EUR 63.125,-), entièrement allouée au capital social, étant dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 mars 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2) Sont nommés comme membres du conseil de gérance de la société:

1. M. Guy Harles, maître en droit, né le 4 mai 1955, à Luxembourg, avec adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

2. M. Pierre Beissel, maître en droit, né le 25 avril 1973, à Luxembourg, avec adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

3. CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, enregistrée à la Companies' house, sous le numéro 02260243.

Les membres du conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

3) Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 21CS, fol. 45, case 6. – Reçu 631,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

J. Elvinger.

(055408.3/211/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

LUXMICROCABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 83.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2004.

P. Bettingen

Notaire

(054149.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

CAMERON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 77.324.

In the year two thousand four, on the seventeenth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CAMERON INVESTMENT S.A., a «société anonyme», established at Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 77.324, incorporated by deed of M^e Alex Weber, notary, residing in Bascharage on the twenty-six of July two thousand published in the Luxembourg Mémorial C number 44 of the 23rd January 2001.

The meeting is presided by Mrs Michelle McGuire, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Catherine Day-Royemans, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To resolve the liquidation of the Company.

2. To appoint a Liquidator and determination of his powers.
3. To give discharge to the Directors and to the Statutory Auditor.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

The Liquidateur is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

Third resolution

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate up to this date.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAMERON INVESTMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 77.324, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 26 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 44 du 23 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle McGuire, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.000 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: M. McGuire, I. Maréchal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 21CS, fol. 65, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

J. Elvinger.

(053679.3/211/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

KODESH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 63, rue du Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 81.586.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

(055002.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

KODESH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 63, rue du Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 81.586.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 août 2003 que

- La société DELOITTE S.A. a démissionné de ses fonctions de commissaire. Pleine et entière décharge lui a été accordée pour l'exercice de son mandat.

- La société DELOITTE S.A., ayant son siège social 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen a été nommée Réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'approbation des comptes arrêtés au 30 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055000.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 101.038.

Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 29 juin 2004

Entre

PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG, ayant son siège social 27 Pienzenauerstrasse, D-81679 München enregistré en tant que «limited partnership» en Allemagne sous le numéro HR A 74707;

et la société

LIMEFLOWER HOLDINGS LIMITED, société anonyme ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, JE1 1BJ Jersey, Channel Islands.

La société LIMEFLOWER HOLDINGS LIMITED cède à PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP qui accepte 56.860 parts sociales, représentant 11,37% du capital social de la société STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO 2, S.à r.l., selon les conditions stipulées dans le contrat.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01475. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.**Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 29 juin 2004*

Entre

PALAMON EUROPEAN EQUITY «D», LP, ayant son siège social 56 Conduit Street, W1R 9FD Londres, enregistré en tant que «limited partnership» au Royaume-Uni sous l'acte des «Limited Partnerships» no 1907 portant le numéro LP 6737;

et la société

LIMEFLOWER HOLDINGS LIMITED, société anonyme ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, JE1 1BJ Jersey, Channel Islands.

La société LIMEFLOWER HOLDINGS LIMITED cède à PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP qui accepte 7.818 parts sociales, représentant 1,56% du capital social de la société STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO 2, S.à r.l., selon les conditions stipulées dans le contrat.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01477. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.**Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 29 juin 2004*

Entre

PALAMON EUROPEAN EQUITY «C», LP, ayant son siège social 56 Conduit Street, W1R 9FD Londres, enregistré en tant que «limited partnership» au Royaume-Uni sous l'acte des «Limited Partnerships» no 1907 portant le numéro LP 6214;

et la société

LIMEFLOWER HOLDINGS LIMITED, société anonyme ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, JE1 1BJ Jersey, Channel Islands.

La société LIMEFLOWER HOLDINGS LIMITED cède à PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP qui accepte 105.134 parts sociales, représentant 21,03% du capital social de la société STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO 2, S.à r.l., selon les conditions stipulées dans le contrat.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01479. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.**Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 29 juin 2004*

Entre

PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP, ayant son siège social 56 Conduit Street, W1R 9FD Londres, enregistré en tant que «limited partnership» au Royaume-Uni sous l'acte des «Limited Partnerships» no 1907 portant le numéro LP 6185;

et la société

LIMEFLOWER HOLDINGS LIMITED, société anonyme ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, JE1 1BJ Jersey, Channel Islands.

La société LIMEFLOWER HOLDINGS LIMITED cède à PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP qui accepte 270.895 parts sociales, représentant 54,18% du capital social de la société STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO 2, S.à r.l., selon les conditions stipulées dans le contrat.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 29 juin 2004

Entre

PALAMON EUROPEAN EQUITY «B», LP, ayant son siège social 56 Conduit Street, W1R 9FD Londres, enregistré en tant que «limited partnership» au Royaume-Uni sous l'acte des «Limited Partnerships» no 1907 portant le numéro LP 6186;

et la société

LIMEFLOWER HOLDINGS LIMITED, société anonyme ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, JE1 1BJ Jersey, Channel Islands.

La société LIMEFLOWER HOLDINGS LIMITED cède à PALAMON EUROPEAN EQUITY, LP qui accepte 59.293 parts sociales, représentant 11,86% du capital social de la société STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO 2, S.à r.l., selon les conditions stipulées dans le contrat.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054969.3/029/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

LA FINANCIERE ALTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 63, rue du Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 81.647.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

(054985.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

FINANCIERE VICTOR II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.584.

STATUTES

In the year two thousand and four, on twenty-fifth of June.

Before Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

KKR EUROPEAN FUND (VICTOR), LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP #11144789, and acting through its general partner KKR Associates Europe, Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP #8477077 and acting through its general partner KKR Europe Limited, a limited company organised under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no. 90289.

here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Corporate Objectives - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. Form

There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6, 7, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate Objectives

The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises, including but not limited to limited partnership; to acquire any shares, warrants, securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to issue convertible securities on a private basis; finally, to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company may borrow and raise funds for the purpose listed above.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name

The Company will have the name FINANCIERE VICTOR II, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Units

Art. 6. Corporate Capital

The unit capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 250 (two hundred fifty) units of EUR 50 (fifty Euro) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Units

Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unite. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 8. Transfer of Units

In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management

Art. 9. Board of Managers

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»). The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the Board of Managers

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The manager(s) undertake(s) to exercise all of its or their rights as manager(s) of the Company in compliance with any letter of undertaking which may have been, or may be, entered into by the Company and/or by the manager(s).

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any one member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers

The meetings of the board of managers are convened by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented. A Manager can be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 12. Liability of Managers

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders' Decisions

Art. 13. Unitholders' Decisions

The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Annual General Meeting of Unitholders

The annual general meeting of unitholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 15. Financial Year

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. Adoption of Financial Statements

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Rights

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. Winding-up, Liquidation

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 19. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2004.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named KKR EUROPEAN FUND (VICTOR), Limited Partnership has subscribed for all the 250 units issued.

All these units have been fully paid up, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr William J. Janetschek, chief financial officer, residing at 172, Willow Street, Garden City, NY 11530, USA
- Mr Perry Golkin, merchant banker, residing at 14 East 90th Street, New York, NY 10128, USA
- Mr Todd A. Fisher, merchant banker, residing at 26 Abbotsbury Road, London W14 8ER, England.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the single signature of any one member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

KKR EUROPEAN FUND (VICTOR), LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership constituée sous le droit d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistrée sous le numéro LP #11144789 et représentée par son associé commandité (general partner) KKR Associates Europe, Limited Partnership, une limited partnership constituée sous le droit de Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistrée sous le numéro LP #8477077, représentée par son associé commandité (general partner) KKR Europe Limited, une limited company constituée sous le droit des Cayman Islands, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro 90289.

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6, 7, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet Social

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, comprenant mais non exclusivement des limited partnership; l'acquisition de toutes actions, warrants, sûretés, de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur; l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'émission de titres convertibles à titre privé; enfin, la Société peut accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut emprunter et réunir des fonds en vue de réaliser les objets tels qu'énumérés à l'alinéa précédent.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que précédemment décrit.

Art. 3. Durée de la Société

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination Sociale

La Société a comme dénomination FINANCIERE VICTOR II, S.à r.l.

Art. 5. Siège Social

Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales**Art. 6. Capital Social**

Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante Euro) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts Sociales

Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Gérance**Art. 9. Conseil de Gérance**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le(s) gérant(s) s'engage(nt) à exercer ses (leurs) pouvoirs comme gérant(s) de la Société conformément aux termes de toute lettre d'engagement qui est ou pourrait être signée par la Société et/ou le(s) gérant(s).

La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, chaque membre du conseil de gérance, peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, chaque membre du conseil de gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 12. Responsabilité des Gérants

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des Associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats Sociaux

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Répartition des Bénéfices

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la préqualifiée KKR EUROPEAN FUND (VICTOR), Limited Partnership déclare souscrire l'ensemble des 250 parts sociales émises.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. William J. Janetschek, contrôleur financier principal, demeurant au 172, Willow Street, Garden City, NY 11530, USA

- M. Perry Golkin, banquier commercial, demeurant au 14 East 90th Street, NY 10128, USA

- M. Todd A. Fisher, banquier commercial, demeurant au 26 Abbotsbury Road, Londres W14 8ER, Angleterre.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société sera engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, vol. 21CS, fol. 47, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

J. Elvinger.

(055159.3/211/360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

NIX S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 83.115.

Le bilan au 10 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(055133.3/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

NIX S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 83.115.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 juin 2004

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les bilan et compte de pertes et profits au 10 juin 2004 ont été approuvés.

La liquidation a été clôturée au 25 juin 2004.

Les documents sociaux et comptables de la société seront conservés à l'adresse du siège social de la société pendant cinq ans.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour extrait conforme

A. Steichen

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055136.3/275/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

KÖNER + KEUTZ FINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.993.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01473, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour KÖNER + KEUTZ FINANZ AG

Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signature / Signature

(054886.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

KÖNER + KEUTZ FINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.993.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2004,

les mandats des administrateurs

Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période de deux ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période de deux ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour KÖNER + KEUTZ FINANZ AG

Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01471. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(054968.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

STARLITE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.313.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, (ci-après «la mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme STARLITE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, Avenue Emile Reuter, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96.313, constituée suivant acte reçu le 30 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1188 du 12 novembre 2003,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 11 mars 2004; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme STARLITE PARTICIPATIONS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 30 septembre 2003 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication au Mémorial de l'acte constitutif, de procéder à

la réalisation de cette augmentation de capital, les statuts se trouvant alors modifiés de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 11 mars 2004 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 481.000,- (quatre cent quatre-vingt un mille euros), par la création et l'émission de 4.500 (quatre mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires et a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par un des deux actionnaires.

V.- Que les 4.500 (quatre mille cinq cents) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société STARLITE PARTICIPATIONS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 481.000,- (quatre cent quatre-vingt un mille euros), représenté par 4.810 (quatre mille huit cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, vol. 143S, fol. 99, case 5. – Reçu 4.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

J. Elvinger.

(053670.3/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

VERTUSA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 64.821.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Signature.

(054988.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

TOBROOK DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.955.

Avis de résiliation de la convention de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, PRISMA CONSULTING SC résilie avec effet au 25 juin 2004, la convention de domiciliation entre les sociétés:

FIDUCIAIRE PRISMA CONSULTING SC, Expert-Comptable, 149, rue de Hollerich, L-1471 Luxembourg,

et

TOBROOK DISTRIBUTION S.A., 149, rue de Hollerich, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 73.955.

La convention de domiciliation, datée du 14 décembre 2000, avait été conclue pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055007.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

SIDFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.744.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FINCO TRUST S.A., ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via Peri 9^e, «le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SIDFIN S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 51.744, a été constituée le 27 juillet 1995 suivant acte reçu par Maître Marc Elter. Les statuts ont été publiés au Mémorial du 27 juillet 1995.

II.- Que le capital social de la société anonyme SIDFIN S.A., prédésignée, s'élève actuellement à CHF 100.000,- représentés par 1.000 actions de CHF 100,- chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire des mille actions de la susdite société.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que son mandant donne décharge à tous les administrateurs, et au commissaire de la société.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

VIII.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, vol. 20CS, fol. 97, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

J. Elvinger.

(053672.3/211/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

BERAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 15.745.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliataire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société BERAM HOLDING S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055467.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

BERAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 15.745.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.55 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.00 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055468.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

LDV MANAGEMENT AERIUM III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.635.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth day of June.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) LDV MANAGEMENT, S.à r.l., a limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

2) AERIUM III CAPITAL, S.à r.l., a limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, here represented by Mrs. Catherine Martougin, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of LDV MANAGEMENT AERIUM III S.C.A. (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law of 1915»), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager(s). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager(s).

In the event that the Manager(s) determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is incorporated for a period of five (5) years up to October 31st, 2009. The Company will be dissolved on October 31st, 2009 unless a resolution is passed by a two thirds majority of qualifying shareholders present or represented at a general meeting of the Company and the approval of the unlimited liability shareholder is obtained to extend the life of the Company by a further one year to October 31st, 2010. If such a resolution is passed then the Company will be dissolved on October 31st, 2010, unless a further resolution is subsequently passed by a two thirds majority of qualifying shareholders present or represented at a general meeting of the Company and the approval of the unlimited liability shareholder is obtained to extend the life of the Company by a further one year to October 31st, 2011. The Company will then be dissolved on October 31, 2011.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect hold-

ing of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. The Manager(s) is (are) jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company has a subscribed capital of thirty-one thousand and four euro (EUR 31,004.-) divided into seven thousand seven hundred and fifty (7,750) ordinary A shares (the «Ordinary A Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of four Euro (EUR 4.-) each. The Management Share shall be held by LDV MANAGEMENT, S.à r.l. as unlimited liability shareholder (associé commandité). The Ordinary class A Shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the Ordinary Shares.

The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) divided into two hundred and forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (249,999) Ordinary Shares of different classes and one (1) Management Share with a par value of four Euro (EUR 4.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Manager(s) is (are) hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

All Ordinary Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Ordinary Shares shall be redeemable at any time upon request of the Manager(s) of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the Law of 1915 and under the conditions as provided for in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager(s), the Company and the other shareholders of the Company. The redemption of the Ordinary Shares of a given class can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law of 1915 (distributable funds including the share premium account) and which are the proceeds of the partial or total disposal of the related Investment (as such term is defined hereafter). The Ordinary Shares that have been redeemed shall bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The shareholders agree that the redemption of the Ordinary Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the Ordinary Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager(s), the Company and the other shareholders of the Company, the redemption price of the Ordinary Shares of a given class (the «Redemption Price») is calculated by the Manager(s) or by such person appointed by the Manager(s) on the basis of the net asset value of the corresponding Investment. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The net asset value of the Ordinary Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair marked value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that day, by the number of the Ordinary Shares of a given class then outstanding at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager(s), the Company and all or some only of and the other shareholders of the Company.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the Manager(s) with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager(s), the Company and the other shareholders of the Company, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognised overnight courier to each registered shareholder of the class of Ordinary Shares to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Ordinary Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). The Redemption Price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears in the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue in only one class of Ordinary Shares the preemptive right of the holders of Ordinary Shares of the other classes may not be exercised until after that right has been exercised by the holders of the Ordinary Shares of the class in which the new shares are issued.

Art. 7. The Ordinary Shares to be issued pursuant to Article 6 hereof may, as the Manager(s) shall determine, be of different classes. The proceeds of the issue of each class of Ordinary Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Manager(s) for the Investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares.

The Manager(s) shall establish a portfolio of assets constituting an investment (each an «Investment» and together the «Investments») for each class of Ordinary Shares. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class of Ordinary Shares. The Company shall be considered as one single legal entity. However, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors and as set forth under article 72-1 of the Law of 1915, each Investment shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

Upon liquidation of the Company, the holder of the Management Share shall receive, provided that distributions to the holders of the outstanding Ordinary Shares of an amount equal to the nominal value of the Ordinary Shares plus an internal rate of return of 10% have already been made, a distribution equal to twenty percent (20%) of any additional distributions; the remaining 80% of such additional distribution being distributed, at the same time, to the holders of the Ordinary Shares.

Art. 8. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Any share certificate shall be signed by the Manager(s).

The Manager(s) may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 9. The Management Share held by a Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Ordinary Shares may be freely transferred, either free of charge or against consideration, between the shareholders. The transfer of Ordinary Shares, free of charge or against consideration, to a non-shareholder is subject to prior approval of the Manager(s), within the framework of the proceedings outlined in Articles 9 and 10 hereafter. This restriction does however not apply to mergers, divisions, winding-up, transfer of assets or any similar or analogical process.

A transfer in contradiction with Articles 8, 9 and 10 of the present Articles of Incorporation shall be deemed null and void of right and shall not give the buyer any of the rights attached to the Ordinary Shares.

Art. 10. The shareholder who wishes to transfer all or part of his Ordinary Shares, shall inform the Manager(s) beforehand, by registered post with acknowledgement of receipt, indicating the number of Ordinary Shares he wishes to transfer and the asking price.

Within one (1) month of the receipt by the Manager(s) of the application for approval of the transfer by the selling shareholder to a non-shareholder, the Manager(s) shall notify its (their) decision to the selling shareholder by registered post with acknowledgement of receipt, without statement of grounds. In case of refusal, the selling shareholder shall advise the Manager(s), within fifteen (15) days of receipt of the refusal notice, whether he abandons his transfer plans or not. Should the selling shareholder not abandon them, the Manager(s) must, within thirty (30) days, present him with a potential buyer of the Ordinary Shares. The selling shareholder must then sell to this buyer under the conditions of his initial offer regarding the number of Ordinary Shares and the price, subject to the buying of all offered Ordinary Shares by the third party or parties chosen by the Manager(s).

Art. 11. The price payable for the acquisition of the Ordinary Shares offered for transfer shall be ascertained, either by mutual consent between the selling shareholder and the buying shareholder(s), or by an independent expert, appointed by mutual consent between the selling shareholder and the buying shareholder(s), or, in case of disagreement, by an independent expert appointed by the commercial court under whose jurisdiction the registered office of the Company falls, at the request of the prosecuting party.

The expert shall ascertain the transfer price of the Ordinary Shares on the basis of a sale by a willing seller to a willing buyer on the open market (disregarding any effect upon value of the Ordinary Shares forming part of a majority or minority holding). At receipt of the valuation, the Manager(s) shall advise the selling shareholder and the applying shareholders. They shall then have a period of fifteen (15) days to maintain their buying and selling offers. If the selling shareholder abandons his offer, all new transfers must nevertheless observe the entire process outlined in the preceding Article. If the selling shareholder maintains his offer, the Ordinary Shares shall be allocated between the shareholders who have maintained their buying offer in proportion to their participation in the capital and within the limits of their applications.

The selling shareholder shall bear half of the costs of the expert appraisal and the buying shareholder(s) shall bear the other half, in proportion to the number of Ordinary Shares which they acquired. If the sale should not be able to proceed for several or all the offered Ordinary Shares, the selling shareholder who abandoned his offer shall exclusively bear the costs and fees of the expert appraisal. The potential buyers who applied for the Ordinary Shares shall exclusively bear the costs and fees for the expert appraisal if they abandoned their buying offer after the appraisal and thus no Ordinary Shares could be sold.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers who need to be unlimited liability shareholders (the «Manager» and collectively the «Managers»). LDV MANAGEMENT, S.à r.l., prenamed, is appointed as the first manager of the Company.

The Manager(s) may be removed, for legitimate reasons only, by a decision of the general meeting of shareholders holding the Ordinary Shares adopted under the conditions required to modify the articles of incorporation of the Company, the Manager(s) having no veto right.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing all the Managers from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 15 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager(s).

Art. 13. The Manager(s) is (are) vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager(s).

Art. 14. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of any Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager(s).

Art. 15. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine and may authorize any actions of the Manager(s) that may, pursuant to law or regulation or under these Articles of Incorporation, exceed the powers of the Manager(s).

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by any of the Managers.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager(s) or any one or more of the directors or officers of the Manager(s) is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager(s) who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. Decisions of the shareholders

Art. 17. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager(s).

General meetings of shareholders shall be convened by one Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager(s) setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the third Wednesday of the month of September at 11.30 a.m. at the registered office or at a place in Luxembourg-City specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the 1st of April and ends on the 31st of March.

Art. 19. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager(s), will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

F. Amendments to the Articles of Incorporation

Art. 20. Subject to the approval of the Manager(s), these Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law of 1915, unless the articles of incorporation provide differently.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

<i>Name of Subscriber</i>	<i>Number of subscribed shares</i>
1.- LDV MANAGEMENT, S.à r.l., pre-named	1 Management Share and 1 Ordinary A Share
2.- AERIUM III CAPITAL, S.à r.l., pre-named	7,749 Ordinary A Shares

The seven thousand seven hundred and fifty-one (7,751) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand and four Euro (EUR 31,004.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 March 2005.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2005.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting approving the accounts as of March 31, 2005:

1. Mr Nicholas Barham, Chief Executive Officer, born on November 7, 1959 in Rougham, England (United Kingdom), residing in 18 Pall Mall, London, SW1Y 5LU - United Kingdom;

2. Mr Colin Hill, Finance Director, born on June 4, 1945 in Glasgow, Scotland (United Kingdom), residing in 18 Pall Mall, London, SW1Y 5LU - United Kingdom;

3. Mr Jack Ruimy, Director, born on June 27, 1932 in El Jadida - Maroc, residing at 121, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris - France;

4. Mr Alain Driancourt, Directeur de Banque, born on December 5, 1949 in Paris - France, residing in 3, Cours de Rive, P.O. Box 3177 CH1211 Genève 3 - Switzerland.

II. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) LDV MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Maître Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) AERIUM III CAPITAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Maître Catherine Martougin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Les procurations signées ne varientur par les comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de LDV MANAGEMENT AERIUM III S.C.A. (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du (des) Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée de cinq (5) années jusqu'au 31 octobre 2009. La Société sera dissoute le 31 octobre 2009 à moins qu'une résolution ne soit adoptée par la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés à une assemblée générale de la Société et que l'accord de l'associé commandité soit obtenu pour étendre la durée de la Société d'une année supplémentaire jusqu'au 31 octobre 2010. Si une telle résolution était adoptée, la Société sera alors dissoute au 31 octobre 2010 à moins qu'une nouvelle résolution ne soit successivement adoptée par la majorité deux tiers des actionnaires présents ou représentés à une assemblée générale de la Société et que l'accord de l'associé commandité soit obtenu pour étendre la durée de la Société d'une année supplémentaire jusqu'au 31 octobre 2011. La Société sera alors dissoute au 31 octobre 2011.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le(s) Gérant(s) est(sont) conjointement et solidairement responsable(s) de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. La Société a un capital souscrit de trente et un mille et quatre euros (EUR 31.004,-) représenté par sept mille sept cent cinquante (7.750) actions ordinaires A («les Actions Ordinaires A») et par une (1) action de commandité («l'Action de Commandité»), ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par LDV MANAGEMENT, S.à r.l. en tant qu'associé commandité. Les Actions Ordinaires A ainsi que les actions ordinaires des autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les Actions Ordinaires.

Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité seront dénommées ci-après une «action» ou les «actions».

Le capital autorisé, comprenant le capital social émis, est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (249.999) Actions Ordinaires de différentes classes et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts, le(s) Gérant(s) est (sont) autorisé(s) à émettre des actions et de conférer des options de souscription d'actions aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Toutes les Actions Ordinaires émises par la Société sont des actions rachetables. Les Actions Ordinaires souscrites et entièrement libérées sont rachetables à tout moment à la demande du Gérant de la Société conformément aux stipulations de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et suivant les conditions établies par un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre le Gérant, la Société et les autres actionnaires de la Société. Le rachat des Actions Ordinaires d'une classe donnée ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles pour la distribution en vertu de l'article 72-1 de la Loi de 1915 (fonds distribuables comprenant le compte de primes d'émission) et qui sont les revenus d'une cession partielle ou totale de L'Investissement concerné. Les actionnaires reconnaissent que le rachat des Actions Ordinaires d'une classe donnée réalisé suivant les présentes dispositions respecte leur droit à un traitement égalitaire par la société.

Une somme égale à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les Actions Ordinaires rachetées doit être incorporée dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Sauf dispositions contraires dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre le(s) Gérant(s), la Société et les autres actionnaires de la Société, le prix de rachat des Actions Ordinaires d'une classe donnée (ci-après le «Prix de Rachat») est calculé par le(s) Gérant(s), ou par toute personne nommée à cet effet par le Gérant, sur base de la valeur des actifs nets de l'Investissement correspondant. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en numéraire soit par une distribution en nature ou bien une partie en numéraire et une partie en nature.

La valeur de l'actif net des Actions Ordinaires d'une classe donnée est exprimée sous forme de valeur par action et est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant l'actif net de l'Investissement correspondant, celle-ci étant la valeur de marché de tous les actifs sous-jacents de l'Investissement, moins les dettes liées à cet Investissement à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre d'Actions Ordinaires de ladite classe émises à la clôture de ce jour même. La valeur de marché des actifs sous-jacents de l'Investissement peut être plus précisément définie dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre le Gérant, la Société et tous ou certains de autres actionnaires de la Société.

En absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, toute décision prise par le(s) Gérant(s) en rapport avec la fixation du Prix de Rachat est définitive et lie la société ainsi que ses actionnaires actuels, passés et futurs.

Sauf dispositions contraires dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre le(s) Gérant(s), la Société et les autres actionnaires de la Société, une notification écrite devra être envoyée, au moins vingt jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire nominatif de la classe d'actions dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à l'adresse figurant à ce moment là sur le registre des actionnaires de la Société, indiquant au porteur le nombre d'actions qui seront ainsi rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le retour des Actions Ordinaires à la Société en vue de ce rachat (cette notification est ci-après désignée comme une «Notification de Rachat»). Le Prix de Rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises à une modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'une seule classe d'Actions Ordinaires, le droit de préemption des détenteurs des Actions Ordinaires des autres classes ne pourra être exercé qu'après l'exercice de ce droit pas les actionnaires des Actions Ordinaires de la même classe que celle dont les nouvelles actions sont émises.

Art. 7. Les Actions Ordinaires à émettre suivant l'article 6 ci-dessus, pourront selon le(s) Gérant(s), être de différentes classes. Les produits de l'émission de chaque classe d'Actions Ordinaires seront investis suivant la politique d'investissement définie par le(s) Gérant(s) pour l'Investissement établi pour chaque classe ou classes d'Actions Ordinaires.

Le(s) Gérant(s) établira(ont) un portefeuille d'actifs constituant un investissement (chacun un «Investissement» et ensemble les «Investissements») pour chaque classe d'Actions Ordinaires.. Entre les actionnaires, chaque portefeuille d'actifs sera investi pour le bénéfice de la classe d'Actions Ordinaires concernées. La Société sera considérée comme une seule personne juridique. Toutefois, sous réserve des dispositions applicables de la loi applicable et des accords contractuels envers les tiers, en particulier à l'égard des créanciers de la Société selon l'article 72-1 de la Loi de 1915, chaque Investissement sera exclusivement responsable pour les obligations qui lui sont attribuables.

Lors de la liquidation de la Société, le détenteur de l'Action de Commandité recevra, sous réserve de la distribution aux détenteurs des Actions Ordinaires d'un montant égal à la valeur nominale des Actions Ordinaires augmenté d'un taux de rendement interne de 10% ait déjà été réalisé, une distribution égale à vingt pour cent (20%) de toute distribu-

tion supplémentaire; le 80% restant d'une telle distribution supplémentaire étant distribuée, en même temps, aux détenteurs des Actions Ordinaires.

Art. 8. Toutes les actions seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le(s) Gérant(s).

Le(s) Gérant(s) peut (peuvent) accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 9. L'Action de Commandité appartenant à un Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel, responsable de manière illimitée.

Les Actions Ordinaires peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, entre actionnaires. La cession d'Actions Ordinaires à titre gratuit ou onéreux au profit d'une personne non actionnaire n'est autorisée que sous réserve de l'accord préalable du (des) Gérant(s) dans le cadre de la procédure exposée aux articles 9 et 10 ci-après. Cette limitation ne concerne cependant pas les fusions, scissions, liquidations, transferts d'actifs ou autres procédés similaires ou analogues.

Un transfert en contradiction avec les articles 8, 9 et 10 des présents statuts est nul de plein droit et ne donne au cessionnaire aucune des prérogatives attachées à l'Action Ordinaire.

Art. 10. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses Actions Ordinaires doit en informer au préalable le(s) Gérant(s) par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant le nombre de titres à céder et le prix souhaité.

Dans la période d'un (1) mois à compter de la réception par le(s) Gérant(s) de la demande d'agrément de cession par l'actionnaire cédant à un non actionnaire, le(s) Gérant(s) doit notifier au cédant sa(leur) décision, par lettre recommandée avec avis de réception, sans indication de motifs. En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de quinze (15) jours, à compter de la réception de la notification du refus, pour notifier au Gérant s'il renonce ou non à son projet de cession. Dans le cas où le cédant n'y renonce pas, le(s) Gérant(s) est (sont) tenu(s), dans un délai de trente (30) jours de présenter un acquéreur potentiel des Actions Ordinaires. Le cédant est alors tenu de vendre à cet acquéreur dans les conditions de nombre et de prix de son offre initiale, sous réserve toutefois que le ou les tiers, choisis par le(s) Gérant(s) se soient portés acquéreurs de la totalité des Actions Ordinaires offertes.

Art. 11. Le prix payable pour l'acquisition des Actions Ordinaires à céder est déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit par un expert indépendant, désigné de commun accord par l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit, en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société, à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert devra évaluer le prix de cession des Actions Ordinaires sur base d'une cession par un vendeur de bonne foi à un acheteur de bonne foi sur un marché de pleine concurrence (sans prendre en compte l'incidence qu'aurait sur la valeur de l'Action Ordinaire le fait d'appartenir à une participation majoritaire ou minoritaire). Dès réception de cette évaluation, le(s) Gérant(s) informera le cédant et les actionnaires intéressés. Ceux-ci disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours pour maintenir leurs offres de vente et d'achat. Dans le cas où le cédant renoncerait à son offre, toute nouvelle cession devra respecter l'ensemble de la procédure décrite à l'article précédent. Dans le cas où le cédant maintiendrait son offre, les Actions Ordinaires sont attribués aux actionnaires qui ont maintenu leurs offres d'achat au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Les frais d'expertise sont supportés moitié par l'actionnaire cédant, moitié par le ou les actionnaire(s) acquéreur(s) au prorata du nombre d'Actions Ordinaires pour lesquelles ils s'étaient portés acquéreurs. Si la vente ne peut avoir lieu pour tout ou partie des Actions Ordinaires proposées, les frais et honoraires d'expertise (1) restent à charge exclusive du cédant si celui-ci a retiré son offre de vente après l'évaluation d'expert ou (2) restent à charge exclusive du ou des candidat(s) cessionnaire(s) si celui-ci ou ceux-ci ont retiré leur offre d'achat après évaluation d'expert et qu'ainsi aucune Action Ordinaire n'a pu être vendue.

C. Gérance

Art. 12. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérant, qui doivent être des associés commandités (ci-après le «Gérant» ou collectivement les «Gérants»). LDV MANAGEMENT, S.à r.l., pré-qualifiée est nommée en tant que premier gérant de la Société.

Le(s) Gérant(s) peut (peuvent) être révoqué (s), pour raisons légitimes seulement, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires détenant les Actions Ordinaires adoptée dans les conditions requises pour modifier les statuts de la Société.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le(s) Gérant(s) d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du (des) Gérant(s).

Art. 13. Le(s) Gérant(s) est investi(s) des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au(x) Gérant(s).

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'un Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le(s) Gérant(s) sur toutes les matières que le(s) Gérant(s) déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être ré-élus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par l'un des Gérants.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 16. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le(s) Gérant(s) ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du(des) Gérant(s) auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le(s) Gérant(s).

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par un Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le(s) Gérant(s) indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de septembre à 11.30 heures, au siège social ou dans tout autre lieu de Luxembourg-Ville indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois d'avril et se termine le trente et un mars de chaque année.

Art. 19. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Art. 20. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du (des) Gérant(s), par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur

*Nombre d'actions
souscrites*

1.- LDV MANAGEMENT, S.à r.l., préqualifiée	1 Action de Commandité et 1 Action Ordinaire A
2.- AERIUM III CAPITAL, S.à r.l., préqualifiée.	7.749 Actions Ordinaires A

Les sept mille sept cent cinquante et une (7.751) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille et quatre euros (EUR 31.004,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2005:

1. Monsieur Nicholas Barham, Président Directeur Général, né le 7 novembre 1959 à Rougham, Angleterre (Royaume-Uni), résidant au 18 Pall Mall, Londres, SW1Y 5LU - Royaume-Uni;
2. Monsieur Colin Hill, Directeur Financier, né le 4 juin 1945 à Glasgow, Ecosse (Royaume-Uni), résidant au 18 Pall Mall, Londres, SW1Y 5LU - Royaume-Uni;
3. Monsieur Jack Ruimy, Administrateur de Société, né le 27 juin 1932 à El Jadida - Maroc, résidant au 121, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris - France;
4. Monsieur Alain Driancourt, Directeur de Banque, né le 5 décembre 1949 à Paris, résidant au 3, Cours de Rive, P.O. Box 3177 CH1211 Genève 3 - Suisse.

II Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, vol. 144S, fol. 19, case 10. – Reçu 310,04 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juillet 2004.

P. Bettingen.

(055851.3/202/615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

OMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 54.900.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, «la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société de droit panaméen MARIVAUX INC., ayant son siège social à Panama; «le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme OMER S.A., ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 54.900, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 394 du 16 août 1996.

II.- Que le capital social de la société anonyme OMER S.A., prédésignée, s'élève actuellement à CHF 250.000,00, représenté par 250 actions d'une valeur nominale de CHF 1.000,00 chacune intégralement souscrites et entièrement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société OMER S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires énonciatifs, ainsi que de tous les titres au porteur de la société OMER S.A.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de FHG & ASSOCIES, société à responsabilité limitée au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 21CS, fol. 44, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

J. Elvinger.

(053676.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

LA FAYETTE LUX 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 97.281.

Extrait de la résolution circulaire du conseil de gérance du 28 juin 2004

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société, avec effet immédiat, au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA FAYETTE LUX 1

J.-M. Schmit

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055055.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

43101

BP@L, Société Anonyme.

Siège social: L-1364 Luxembourg, 19, rue de Crécy.
R. C. Luxembourg B 85.462.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 juin 2004

La séance est ouverte à 16.00 heures, à Luxembourg.

Bureau

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Yves Deschenaux

Secrétaire: Madame Visaka Kimari

Scrutateur: Madame Louise Westlund

Exposé du Président

Le président expose et l'assemblée constate:

1. Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence de toutes les actions sont présentées.

2. Que tous les actionnaires étant présents ou représentés, il a été fait abstraction des convocations d'usage.

3. La présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. La démission de Madame Isabelle Vic de son poste d'administrateur;

2. La nomination de Monsieur Benoît Mariscal, demeurant 1b, rue du Monument, B-6747 Meix-le-Tige (Belgique) au poste d'administrateur.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et les actionnaires déclarent avoir pris connaissance de l'agenda.

L'assemblée est par conséquent apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Résolutions

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission de Madame Isabelle Vic de son poste d'administrateur de la société et lui donne décharge pour toute la durée de son mandat;

2. L'assemblée élit au nouveau poste d'administrateur, Monsieur Benoît Mariscal, demeurant 1b, rue du Monument, B-6747 Meix-le-Tige (Belgique), jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16.45 heures.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00417. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055032.3/3580/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

ABITARE IL TEMPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3390 Peppange, 18, rue de Crauthem.

R. C. Luxembourg B 54.364.

Madame Myriam Mostert, employée privée, demeurant à Luxembourg, déclare par la présente que son mandat d'administrateur de la société anonyme ABITARE IL TEMPO S.A., ayant son siège social à L-3390 Peppange, 18, rue de Crauthem, (R.C.S. Luxembourg section B n° 54.364), est venu à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en 1997.

La soussignée déclare en outre que son mandat n'a jamais été renouvelé et que pour autant que de besoin elle déclare donner sa démission avec effet à la date d'une éventuelle nomination, laquelle elle n'a pas formellement acceptée.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour avis sincère et conforme

M. Mostert

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02054. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(055177.3/231/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ADASTREE S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 18.972.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliaire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société ADASTREE S.A.H. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00142. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(055404.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ADASTREE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.972.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 7.50 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7.55 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01141. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(055405.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ADILEV HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.556.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliaire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société ADILEV HOLDING S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00144. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(055407.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ADILEV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.556.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 7.55 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.00 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055410.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ALASKA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 24.463.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliataire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société ALASKA INVESTMENT COMPANY S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme
M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055412.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ALASKA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 24.463.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.05 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.10 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055414.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ALOFOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 40.139.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliataire, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société ALOFOR HOLDING S.A. établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme
M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055416.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ALOFOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.139.

—
Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.20 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.25 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055418.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

INTERNATIONAL WOOD TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 71.268.

—
Dénonciation du siège social

Le siège social de la société, 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

STATEGO TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055045.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

IMMO INTERNATIONAL BLR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 82.636.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 juin 2004, que:

- le siège de la société est transféré de L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare à L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté, avec effet au 1^{er} juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AS01679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055153.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.
